

**M. Jean-Yves Haby.** ... et décide en leur présence d'affecter des crédits qu'il paraissait impossible de trouver quelques heures auparavant,...

**M. Pierre Mazeaud.** Eh oui !

**M. Jean-Yves Haby.** ... sans même, apparemment, que les ministres concernés aient été prévenus ? (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

**Mme Nicole Catala.** Très juste !

**M. Jean-Yves Haby.** On discutait, mes chers collègues, aux débuts de la V<sup>e</sup> République, de la notion de « domaine réservé ». Nous en sommes loin désormais, et ces débats nous semblent bien anciens quand il s'agit aujourd'hui du « domaine universel » de la Présidence.

Rien de tout cela n'est favorable, monsieur le Premier ministre, à un fonctionnement correct des institutions. Il ne s'agit pas ici de les remettre en cause ; il s'agit au contraire de demander avec force et dignité le retour à un fonctionnement normal de l'Etat.

Que chacun soit à sa place !

**M. Jean-Yves Chamard.** Absolument !

**M. Jean-Yves Haby.** La séparation des pouvoirs est, depuis Montesquieu, une garantie essentielle de la démocratie.

Arrêtons ce jeu stérile qui ne sert personne, et surtout pas le pays, alors que certains entonnent le vieux refrain de l'antiparlementarisme.

(*M. Laurent Fabius remplace M. Loïc Bouvard au fauteuil de la présidence.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

**M. Jean-Yves Haby.** Les Républiques précédentes sont mortes de l'excès de Parlement. Prenons garde que celle-ci ne finisse pas par succomber à l'insuffisance de Parlement ! Car, quand les contrepoids ne fonctionnent plus, quand la représentation incarnée par le Parlement est malade, alors la tentation est grande de transporter le débat ailleurs, et d'abord dans la rue.

**Mme Nicole Catala.** Oui !

**M. Jean-Yves Haby.** On nous objectera : « Mais justement, nous sommes en train de mettre au point des formules qui permettront de faire progresser le travail parlementaire et de remédier au malaise ambiant. » Certes, mais il ne faudrait pas se payer de mots et faire miroiter l'allongement des sessions comme le remède universel. Ce n'est pas là assurément la panacée.

**Mme Nicole Catala et M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Jean-Yves Haby.** Me permettez-vous, monsieur le Premier ministre, de vous faire au contraire deux ou trois suggestions simples, qui pourraient intervenir rapidement, pour corriger le déséquilibre ?

Pourquoi ne pas autoriser une pratique plus souple et plus démocratique dans la fixation de l'ordre du jour, qui permette de faire discuter des propositions présentées par les parlementaires en plus grand nombre ? Une proportion de un quart ou un tiers de textes d'origine parlementaire ne nous conduira certainement pas au régime d'assemblée !

Pourquoi ne pas autoriser les groupes politiques à choisir des thèmes de débat et leur permettre de recourir plus largement aux pouvoirs de contrôle, et d'abord à la création de commissions d'enquête ?

Pourquoi ne pas réfléchir au vote personnel pour les textes les plus importants ?

Rien de tout cela n'implique une réforme constitutionnelle.

**M. Jean-Yves Chamard.** Bravo !

**M. Jean-Yves Haby.** Il faut revenir, monsieur le Premier ministre - et ce sera ma conclusion - à une pratique plus équilibrée des institutions. Cela ne doit pas priver le Gouvernement d'utiliser certains moyens d'action pour assurer sa stabilité, car nous ne voulons pas plus que vous un retour à des pratiques désastreuses pour la France.

Mais soyons certains que, si rien n'est fait pour corriger la situation de discrédit dans laquelle tout le système politique, tout le système de représentation est plongé, nous risquons fort de détruire l'un de nos biens les plus précieux : la démocratie.

Monsieur le Premier ministre, étant le dernier orateur, je voudrais vous donner mon sentiment personnel sur l'année 1990.

J'estime que l'ensemble des parlementaires n'ont pas mérité bien des critiques qui les ont visés. Et, si je devais formuler un vœu pour 1991, ce serait celui de voir réhabilitée la classe politique tout entière aux yeux des Français, ...

**M. Alain Bonnet et M. Jean Le Garrec.** Très bien !

**M. Jean-Yves Haby.** ... ce serait de voir les Français reprendre confiance dans leurs hommes politiques.

A en croire l'article d'un grand journal du soir, auquel M. Le Garrec a fait allusion, il semble que, à un moment, ces problèmes vous aient vous-même troublé. Je ne sais pas si vous nous en parlerez, mais je crois que le Gouvernement a une part de responsabilité fort importante dans ce discrédit qui a touché les élus.

**M. Xavier Hunault.** Très juste !

**M. Jean-Yves Haby.** Faisons donc en sorte, tous ensemble, qu'en 1991 nous soyons réhabilités aux yeux des Français ! (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Michel Rocard, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, cette motion de censure, la dixième dirigée contre mon gouvernement, ne semble pas le menacer vraiment, si j'en crois les positions prises par les divers groupes.

**M. Pierre Mazeaud.** On a toujours des surprises !

**M. le Premier ministre.** A qui le dites-vous !

**M. Bernard Debré.** Il faut vivre avec !

**M. le Premier ministre.** On ne fait que ça ! (Sourires.)

J'ai écouté les orateurs. Plusieurs d'entre eux ont adressé au Gouvernement des critiques excessives, auxquelles je vais néanmoins répondre, par respect pour le Parlement.

**M. Franck Borotra et M. Bernard Debré.** Enfin !

**M. le Premier ministre.** Tous les orateurs ont évoqué - puisque, aussi bien, c'est le terrain qu'ont choisi les rédacteurs de la motion de censure - un certain malaise parlementaire. Et si d'ailleurs - sans doute par inadvertance - M. Haby n'avait pas, à l'instant, introduit une incidence concernant le Gouvernement dans son dernier propos, j'aurais volontiers commencé le mien en disant que, pour une fois, je partageais sa conclusion, c'est-à-dire son vœu que soit corrigée la situation de discrédit qui pèse sur le Parlement et que dans l'année qui vient, soit rétablie, grâce aux efforts tant du législatif que de l'exécutif, la stabilité de l'autorité publique en France.

Je serais presque tenté de remercier les orateurs et les rédacteurs de cette motion de censure d'avoir choisi ce sujet, car cela m'offre l'occasion de dire sur le Parlement et sur les relations que le Gouvernement entretient avec lui un certain nombre de choses qu'à juste titre je considère comme importantes, car il s'agit de sujets vitaux pour la démocratie.

M'appuyant sur les termes mêmes que l'opposition a choisis pour motiver la censure, je me propose d'abord de redresser un certain nombre d'idées que je crois fausses sur la présente session, avant d'en venir, plus généralement, aux relations entre Parlement et Gouvernement dans les démocraties modernes - et pas seulement dans la nôtre. Vous verrez qu'une telle réflexion comparative est riche d'enseignements.

**M. Pierre Mazeaud.** Le droit comparé est toujours très utile !

**M. le Premier ministre.** Dans l'un et l'autre cas, je le ferai en référence à des faits objectifs et aisément vérifiables par qui voudra se donner la peine de le faire.

Commençons par la session, et en tout premier lieu par l'utilisation, présentée comme abusive ou systématique, de l'article 49-3.

Cette disposition, adoptée trop tard, c'est, vous vous en souvenez, en mars 1958 et à l'initiative de Félix Gaillard qu'elle fut *in extremis* incorporée dans la Constitution de la IV<sup>e</sup> République sans avoir le temps d'être utilisée en quoi que ce soit.

**M. Pierre Mazeaud.** Merci, monsieur Guy Mollet !

**M. le Premier ministre.** C'est donc cette disposition adoptée trop tard pour sauver la IV<sup>e</sup> qui a été sagement reprise dans la Constitution de la V<sup>e</sup> République, à l'initiative dominante de M. Michel Debré.

De fait, monsieur Jean-Louis Debré...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Bernard !

**M. le Premier ministre.** Pardonnez-moi, monsieur Debré ! Mais, dans la famille, votre frère nous a habitués à une plus fréquente confrontation que vous-même. (*Sourires.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Ils se remplacent !

**M. le Premier ministre.** Cela étant, chacun ses choix et ses responsabilités.

C'est bien à vous, monsieur Bernard Debré, que je m'adresse. Le « 49-3 » est en quelque sorte votre demi-frère, puisque vous avez le même père. (*Sourires.*) Ce n'est d'ailleurs pas une demi-fraternité déshonorante !

**M. Pierre Mazeaud.** Absolument pas !

**M. le Premier ministre.** Quelle était la logique de cette disposition ? Permettre à un gouvernement ne disposant pas d'une majorité automatique de faire cependant adopter des lois correspondant aux grands axes de sa politique !

**M. Pierre Mazeaud.** Tout à fait !

**M. le Premier ministre.** Ce qui voudrait dire d'ailleurs qu'avant ma prise de fonction et la constatation que je ne disposais pas de majorité parlementaire - seul Premier ministre dans ce cas depuis 1962 parmi les Premiers ministres de la V<sup>e</sup> République - je devrais avoir été le premier à m'en servir.

Ce qui pose sur l'usage qu'en avaient fait mes prédécesseurs de très étranges questions. Ne regardons plus que les fréquences.

Il s'agissait alors de tenir compte à la fois du droit absolu qu'ont les Français de ne donner la majorité absolue à personne et de la nécessité pour le Gouvernement de faire adopter des textes aussi importants que le budget, par exemple.

Or il se trouve que, parce que les Français en ont librement décidé ainsi, je suis le seul Premier ministre depuis 1962 à ne pas disposer d'une majorité absolue pour me soutenir.

Michel Debré lui-même - votre père - avait pu s'en accommoder aussi longtemps qu'a duré la guerre d'Algérie, et moyennant, en effet, déjà quelques « 49-3 ». Mais Georges Pompidou, au bout de cinq mois et après trois « 49-3 », a été renversé à la troisième motion de censure.

Aussi suis-je parfaitement fondé, et nul, je pense, n'en disconviendra dans le principe, à recourir à l'article 49, alinéa 3. Mais c'est bien sûr à condition de ne pas le faire de manière systématique ni sur des textes ne le méritant pas.

**M. Michel Giraud.** Pas plus de deux fois par nuit !

**M. le Premier ministre.** Et certes, je rappellerai, quitte à vous surprendre, que ce n'est pas systématique.

Vous avez, mesdames, messieurs les députés, adopté au cours de cette seule session trente-neuf textes, dont trente-trois définitivement - hors conventions internationales évidemment. Sur ces trente-neuf textes, trois seulement ont exigé le « 49-3 ».

**M. Bernard Debré.** Dont le budget !

**M. le Premier ministre.** Dont le budget !

Tous les autres sont passés dans des conditions normales. Et l'on y trouve des projets aussi importants que la réforme des professions juridiques et judiciaires, la réglementation des télécommunications,...

**M. Alain Bonnet.** Absolument !

**M. le Premier ministre.** ... le troisième volet du plan « emploi » - vous vouliez du social ! -, la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme,...

**M. Pierre Mazeaud.** La première lecture remonte au mois de juin !

**M. le Premier ministre.** ... la création de l'agence de l'environnement, le conseiller du salarié, et bien d'autres encore.

Par un phénomène bien explicable, les textes adoptés au « 49-3 », plus conflictuels, retiennent davantage l'attention. Ce phénomène est encore aggravé par le fait qu'il faut généralement y recourir en première, puis en deuxième, puis en troisième lecture. De là le sentiment d'un usage répété ! Mais il ne porte toujours que sur trois textes, et sur trois textes seulement.

**M. Pierre Mazeaud.** Ce n'est pas cela !

**M. le Premier ministre.** Mais si ! c'est cela.

**Mme Nicole Catala.** C'est un argument de jésuite !

**M. le Premier ministre.** Sur les autres, en revanche, non seulement il y a eu des majorités, mais, dans un nombre élevé de cas, plus élevé que jamais avec un gouvernement de gauche, un accord a été trouvé entre l'Assemblée et le Sénat.

**M. Georges Hage.** Un gouvernement de gauche qui refuse la majorité de gauche !

**M. Pierre Mazeaud.** Alors, censurez-le ! (*Rires.*)

**M. le Premier ministre.** Eh bien oui, quoi ! Enfin ! soyez logique ! (*Rires.*)

**M. Georges Hage.** Pour tomber de Charybde en Scylla !

**M. Pierre Mazeaud.** Continuez, monsieur Hage ! Faites-vous ce plaisir !

**M. Gilbert Millet.** Vous êtes d'accord sur le fond avec la politique qui est menée, monsieur Mazeaud ! Vous la menez vous-même !

**M. le président.** Je crois que M. le Premier ministre a eu le mot de la fin !

Poursuivez, monsieur le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** C'était une légère diversion !

Je soumettais à l'Assemblée cette réflexion : dans cette session, la fréquence des accords entre l'Assemblée et le Sénat a été plus grande que précédemment. Cela montre que, y compris par les amendements incorporés dans les textes, nous avons cherché le consensus parlementaire et nous avons respecté cette élaboration législative.

**M. Pierre Mazeaud.** Il y a une grande faiblesse de la Haute Assemblée !

**M. le Premier ministre.** J'ajoute encore que vos commissions ont eu le temps nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions. Il en est rendu compte dans le renouvellement annuel que nous faisons de la... pose à l'excellente question posée il y a deux ans par... Jean-Jacques Hyest, qui nous interrogeait sur le bilan des sessions jusque dans le détail. J'ai tenu à honneur que le Gouvernement vous communique à chaque fin de session - elle est maintenant à la disposition des présidents de groupe - une mise à jour de ce document qui vous donnera quantitativement, en mesure de temps, tous ces éléments, y compris celui que je traite maintenant, qui est le temps de délibération laissé aux commissions.

**M. Pierre Mazeaud.** Nous aimerions savoir ce qu'il en est pour les propositions de loi !

**M. le Premier ministre.** Nous sommes en progrès. En progrès significatif ! De même pour les amendements ! Ne faites pas semblant de croire le contraire, monsieur Mazeaud ! C'est une mauvaise cause pour vous, car, là aussi, nous battons les records.

**M. Pierre Mazeaud.** Je n'en suis pas certain en ce qui concerne nos propositions !

**M. le Premier ministre.** Méliez-vous ! Vous allez vous heurter à des chiffres qui vous démentiront !

**M. Pierre Mazeaud.** Il n'y en a pas une seule !

**M. le président.** Ecoutez ! Ce n'est pas un dialogue entre M. Mazeaud et M. le Premier ministre. Le Premier ministre s'adresse à toute l'Assemblée, qui l'écoute en silence.

Monsieur le Premier ministre, vous avez la parole.

**M. Pierre Mazeaud.** On peut sortir ! (Sourires.)

**M. le Premier ministre.** Je conviens que la réflexion du Parlement s'exerce globalement et ne saurait être monopolisée par mes seules réponses à M. Mazeaud.

J'ajoute encore que des amendements très nombreux ont été adoptés sans considération de leur origine, mais uniquement de leur contenu. Et je vous renvoie, sur tous ces éléments, à ce document que je viens de citer, que M. le ministre chargé des relations avec le Parlement a adressé aujourd'hui même à tous les membres de la conférence des présidents.

On a même vu ce cas, auquel je ne crois pas qu'il y ait de précédent - je n'oserais cependant l'affirmer car je n'ai pu le vérifier complètement - d'un projet de loi adopté avec engagement de responsabilité, aux termes de l'article 49-3 de la Constitution, en première lecture et qui, pourtant, a fait ensuite l'objet d'un accord en commission mixte paritaire grâce au sens du compromis partagé dont ont su faire preuve députés, sénateurs et Gouvernement. Il s'agit du collectif budgétaire pour 1990. A ma connaissance, c'est sans précédent.

Deux choses en ont résulté. D'une part, des votes à main levée ont suffi à l'adoption définitive d'un texte initialement contesté. D'autre part - et bien que j'aie cherché - je n'en ai naturellement pas trouvé la moindre mention dans la presse, qui s'intéresse plus à ce qui est conflictuel qu'à ce qui est consensuel.

J'observe d'ailleurs, au passage, que nombre de parlementaires, attaqués de divers côtés sur le fonctionnement de leur institution, se joignent immédiatement au chœur des critiques quand ils ne s'en font pas les coryphées, mais qu'on les entend rarement présenter et défendre leur travail réel.

**M. Alain Bonnet.** C'est vrai !

**M. le Premier ministre.** C'est l'une des réponses, monsieur Haby, qui me venaient à l'esprit en vous écoutant.

Et qui donc, mesdames, messieurs les parlementaires, si vous-mêmes vous abstenez de les souligner, pourra percevoir l'écho des heures de discussions sérieuses, des débats de haute tenue ? Car il en est dans cette assemblée. Souvenons-nous de celui d'avant-hier, sur la politique de la ville, qui fut d'une richesse et d'une densité très utiles, y compris pour le Gouvernement. J'y ai trouvé deux ou trois idées auxquelles je n'avais pas encore pensé sur le sujet. Et Dieu sait que c'est un sujet lourd pour moi ! Qui donc, dis-je, pourra percevoir l'écho de débats de haute tenue, d'amendements soigneusement examinés et de décisions mûrement pensées et débattues, qui sont dans l'écrasante majorité des cas la réalité du travail que vous accomplissez en commission ? Personne n'en sait rien. Et même en séance, cela arrive. J'ai vu des cas.

Par quel singulier mécanisme, proche du masochisme, voit-on monter des péripéties en épingle et passer sous silence les manifestations quotidiennes de vos qualités individuelles et collectives ? (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Je ne vous « cire » pas les chaussures. Je fus parlementaire, j'ai participé à ce travail et je considère que c'est notre commune condition qui, souvent, est mal comprise.

Si vous-mêmes taisez, voire niez, l'intensité et la qualité de votre propre travail, comment s'étonner que beaucoup les ignorent ?

Et je ne me fonde pas ici sur un hommage rituel, mais sur des faits précis, vérifiables et pourtant inconnus, sur des rappels qui montrent votre aptitude collective à prendre, au-delà de vos légitimes désaccords, des décisions importantes et nombreuses.

Et c'est d'ailleurs grâce à cela que trois textes seulement sur trente-neuf en cette session ont eu besoin du « 49-3 », utilisé sept fois compte tenu du nombre de lectures.

Les textes le justifiaient-ils ? Certes oui par leur importance. On a le droit, que vous avez exercé, de les juger mauvais, pas celui de les trouver mineurs : budget, collectif, dispositions concernant les assurances sociales.

Bien que ne disposant pas d'une majorité absolue, contrairement à mon prédécesseur, ...

**M. Bernard Debré.** C'est vrai !

**M. le Premier ministre.** ... ce n'est pas moi qui ai fait passer cinq textes au 49-3 en une seule session, ni qui ai songé à l'appliquer à une loi électorale, ...

**M. Jean Le Garrec.** Eh oui !

**M. le Premier ministre.** ... ni qui l'ai jamais utilisé pour interdire un débat difficile, ...

**M. Jean Le Garrec.** Eh oui !

**M. le Premier ministre.** ... ni même seulement pour l'interrompre !

**M. Jean Le Garrec.** Eh oui !

**M. le Premier ministre.** Je ne m'en suis servi qu'à la fin, sauf une fois lors d'une motion préalable. Et j'assume ce qu'a fait le Premier ministre par intérim.

**M. Georges Hage.** Dans ce domaine, les deux font la paire !

**M. le Premier ministre.** Il reste que le Gouvernement n'est pas à l'abri de certaines critiques, et j'en conviens bien volontiers, comme je l'ai indiqué tout à l'heure en interrompant l'orateur qui y faisait allusion.

Trop de votes ont été réservés ou bloqués, ...

**M. Bernard Debré.** Ah !

**M. le Premier ministre.** ... mais c'est là aussi le tribut payé à l'absence de majorité.

En revanche, vous avez raison de dénoncer l'apparition tardive d'amendements commodément glissés dans des textes soumis au 49-3. La tentation est forte, mais y céder n'est pas convenable ; or j'ai découvert qu'il n'y avait pas toujours été résisté et je ferai en sorte avec tout le Gouvernement que cela ne soit plus jamais le cas.

**M. Jean-Yves Chamard.** Nous vous écoutons, monsieur le Premier ministre !

**M. Francis Delattre.** Nous en prenons acte !

**M. le Premier ministre.** C'est plus difficile à vérifier pour moi que pour vous mais nous sommes, en tout état de cause, dans le non-convenable. Je m'emploierai à ce que cela ne soit plus le cas.

**M. Pierre Mazeaud.** Nous en prenons acte !

**M. le Premier ministre.** Vous avez également eu raison d'appeler mon attention sur une remise en cause subrepticte d'un accord de commission mixte paritaire à l'occasion d'un autre texte. La C.M.P. avait laissé passer une erreur technique et, par ailleurs, fait un choix de fond contraire aux vœux du Gouvernement. J'ai accepté qu'on rectifie l'erreur. J'ai imposé, dès que vous me l'avez signalé - merci, monsieur Chamard, de votre infernale vigilance ! - qu'on ne remette pas en cause le choix de fond.

Le bilan objectif de la session, tel que l'a dressé Jean Poperen, est donc, quoi qu'on en pense, plus que très honorable.

A cet égard, je ne saurais oublier l'oggession du nombre des textes d'origine parlementaire qui sont devenus textes de loi. Cette session, je crois que nous battons le record : six textes sur les trente-neuf examinés.

**M. Pierre Mazeaud.** Mais combien de propositions de l'opposition ?

**M. le Premier ministre.** Je ne le sais !

**M. Pierre Mazeaud.** Zéro !

**M. le Premier ministre.** Par rapport à zéro proposition, il y a quelque temps...

**M. Franck Borotra.** Zéro plus zéro égale zéro !

**M. le Premier ministre.** Déposez-en qui respectent l'article 40 de la Constitution !

**Mme Nicole Catelat.** Justement, j'en ai une là, monsieur le Premier ministre !

**M. Pierre Mazeaud.** Elle subira le même sort que les autres !

**M. le Premier ministre.** Monsieur Mazeaud, ne soyez pas de mauvaise foi ! Reconnaissez que nous avons ouvert la voie. Et il va de soi que, dans cette prise en considération, les textes peuvent venir de toutes parts. Mais nous n'avons pas voulu commencer en inscrivant à l'ordre du jour des textes d'origine parlementaire que nous aurions été amenés à combattre sur le fond. J'ai, là aussi, trop de respect pour le Parlement.

Il faut que cette prise en considération des propositions de lois devienne une habitude. La conférence des présidents doit délibérer et faire ses choix ; et si les impératifs budgétaires sont respectés, il y a une probabilité que le Gouvernement donne son accord. En tout cas, c'est la direction dans laquelle nous nous engageons, et nous sommes les premiers à le faire.

Mais il y a aussi le bilan subjectif, c'est-à-dire une autre réalité, celle qui est ressentie et perçue, celle d'un climat qualifié de déletére et d'un malaise qui en résulte. Les quatre orateurs qui m'ont précédé à cette tribune en ont tous parlé, même si c'est en des termes différents.

Il y a à cela des causes politiques, sociales, internationales que nous connaissons tous, quitte à les apprécier différemment, et que Jean Le Garrec a retracées avec talent et avec force. Mais on invoque également, là et là, des causes institutionnelles, une dévalorisation prétendue de l'institution parlementaire, ...

**M. Bernard Debré.** Réelle !

**M. le Premier ministre.** ... et c'est, mesdames et messieurs les députés, contre cette idée fausse que je voudrais m'élever. Je crois que ceux qui la véhiculent ignorent largement la réalité des parlements contemporains et vivent souvent sur des clichés qui sont autant d'idées reçues.

**M. Alain Bonnet.** Exactement !

**M. le Premier ministre.** Moi-même, lorsque j'étais député, il m'arrivait de me réver parlementaire anglais. J'avais en tête la phrase célèbre de Joseph de Lolme - qui fut moins célèbre que la phrase qu'il prononça - qui disait au XVII<sup>e</sup> siècle que « le Parlement anglais peut tout faire sauf changer un homme en femme ». (Sourires.) C'était une définition fort large de sa compétence.

Puis, j'ai appris peu à peu de quoi cette réalité est faite.

Au Parlement britannique, une discipline de fer est imposée aux groupes parlementaires. Quelque peu relâchée dans les années 1970, elle a ensuite retrouvé une vigueur nouvelle. Le parti majoritaire peut certes décider de changer de Premier ministre - on l'a vu tout récemment - ...

**M. Bernard Debré.** Attention, monsieur Rocard !

**M. le Premier ministre.** ... mais il entretient avec celui qui est en place une relation de stricte subordination qu'aucun d'entre nous n'imaginera ou n'acceptera.

**M. Jean Auroux.** C'est bien vrai ! (Sourires).

**M. le Premier ministre.** C'est d'ailleurs ce qui explique que seuls deux gouvernements britanniques aient été renversés - censurés, comme nous dirions chez nous - au cours de ce siècle, en 1923 et en 1979.

Au moins, me disais-je, l'initiative des lois est-elle mieux partagée au Parlement anglais que chez nous. Point du tout ! Le pourcentage de propositions de loi est même là-bas plutôt inférieur à ce qu'il est maintenant chez nous, la jurisprudence que je suis en train de mettre en place y contribuant. Les parlementaires disposent d'une séance par semaine, mais c'est toujours la même proposition qui est inscrite pendant des mois.

Restent - elles sont célèbres - les fameuses séances de questions, vives, rapides, impromptues. Quelle ne fut pas, mesdames, messieurs les députés, ma surprise de découvrir que les questions sont déposées très longtemps à l'avance, qu'elles doivent respecter une longue série de prescriptions sauf à être irrecevables, et que, si elles sont encore dans l'actualité au moment où elles viennent en séance, après plusieurs semaines, c'est un heureux hasard, et c'est surtout un hasard extrêmement rare. Certes, il existe une procédure plus rapide mais elle est très limitée et ne dispense ni du dépôt ni du contrôle préalables.

Voilà quelques éléments sur la Chambre des Comunes qui pourtant nourrit tant de fantasmes.

Mais songez aussi à la situation qui serait la nôtre..., qui serait la vôtre, mesdames, messieurs les députés - la Constitution m'impose de ne plus être membre de cette honorable assemblée...

**M. Michel Giraud.** Ça va venir !

**M. le Premier ministre.** ... où pourtant j'ai pris tant de plaisir à siéger - si on exigeait ici, comme la Loi Fondamentale l'impose au Bundestag, de faire figurer dans toute motion de censure le nom de celui qui serait automatiquement appelé à remplacer le chef du gouvernement censuré !

Déjà les trois groupes de droite auraient quelques difficultés à se mettre d'accord... presque autant que sur l'Europe.

**M. Jean Auroux.** Croyez-vous ?

**M. le Premier ministre.** Mais je n'ose imaginer que le parti communiste pourrait songer alors à les secourir de ses voix pour investir un Premier ministre choisi par eux !

**M. Jean-Yves Chamard.** Et pour le parti socialiste ?

**M. Francis Delattre.** Et les courants ?

**M. le Premier ministre.** En réalité, comme ces rapides exemples étrangers le montrent, il n'y a pas eu dévalorisation du Parlement français mais plutôt alignement sur les autres.

Car, à examiner la réalité de près, comme l'a d'ailleurs fait l'excellente thèse du professeur Colliard bien connu dans cette maison, ...

**M. Pierre Mazeaud.** C'est vrai !

**M. le Premier ministre.** ... on découvre que toutes les assemblées des régimes démocratiques modernes ont, en fait et en droit, pratiquement les mêmes pouvoirs, du Bundestag aux Cortés en passant par l'Assemblée nationale.

Deux seulement font exception : le Congrès américain et le Parlement italien. Mais il faut se rappeler, ou apprendre, que bien des voix s'élèvent dans ces deux pays, au sein même de ces deux parlements, contre l'impossibilité chronique à prendre des décisions difficiles, contre les méandres de procédure qui font que les projets de loi n'ont de chance d'être adoptés qu'une fois vidés de leur substance initiale, ce que démontre d'ailleurs - et spectaculairement - le niveau record des déficits budgétaires de ces deux pays qui en souffrent mais sans jamais pouvoir y remédier. Même le courage politique peut être désarmé par l'absence de procédures adéquates.

Dans ces conditions, il suffit de regarder de près ce qui se passe réellement ailleurs, y compris à nos portes, pour faire deux constats.

Premier constat : le XX<sup>e</sup> siècle, pour des raisons variées dont la première tient peut-être à l'existence du système médiatique qui engendre la personnalisation du pouvoir, a renforcé le rôle de l'exécutif, y compris dans les démocraties les plus parlementaires. Nous le savons tous et d'expérience.

Deuxième constat : celles des assemblées qui se sont le mieux adaptées à cette évolution ne sont pas celles qui ont plus de pouvoirs que les autres mais celles qui, à pouvoirs égaux, en font l'usage le plus judicieux.

Et je crois qu'à ne pas faire, ou à pas accepter, ces deux constats, on se tromperait de diagnostic et donc de traitement.

C'est pourquoi, par exemple, l'idée d'instaurer en France un régime présidentiel me paraît faussement bonne. L'expérience de 1848 n'a pas été absolument concluante, on peut en convenir. Et ce n'est pas un hasard si, aujourd'hui, sur 140 nations, il n'existe en fait qu'un seul régime réellement présidentiel, celui des Etats-Unis.

Toutes les tentatives d'exportation du système américain se sont soldées par des échecs retentissants, qui scandent de manière dramatique l'histoire, notamment celle de l'Amérique latine, mais pas seulement. Il faut en effet avoir des traditions très solides et des contrepoids très puissants pour faire fonctionner un système dans lequel n'existe aucun moyen de surmonter un blocage ou de trancher un conflit entre l'exécutif et le législatif.

Et même aux Etats-Unis, qui ont ces traditions et ce poids des contre-pouvoirs, le fonctionnement du système est très loin d'être aussi harmonieux qu'on l'imagine ici.

Il est d'ailleurs piquant - je ne résiste pas à l'envie de vous le faire savoir - de relever qu'au moment où certains prônent ici, comme cela se fait périodiquement, l'instauration d'un

régime présidentiel, des voix - non autorisées officiellement, mais autorisées quant à leurs compétences et à l'écoute dont elles disposent - se sont élevées outre-atlantique, notamment dans le *Washington Post* ou le *Herald Tribune*, fin octobre, pour dire que ce qui manque au président Bush, c'est d'avoir à ses côtés un chef de gouvernement.

Comme quoi chacun envie toujours le système de l'autre, faute, la plupart du temps, d'en connaître la réalité.

Tout ce qui contribuera à une meilleure utilisation de vos pouvoirs sera bienvenu, et je sais que vous y réfléchissez en commun, sous l'autorité du président Laurent Fabius, auquel ce sujet tient très à cœur. Et je prends acte que M. Haby vient à l'instant, lui aussi, de faire des propositions. Je n'ai pas de position de principe négative. Tout cela doit être examiné. Le Gouvernement y est parfaitement prêt.

Nous attendons beaucoup de vos réflexions, messieurs, messieurs les députés, car, loin de témoigner, comme l'affirme à tort le texte de la censure, le moindre mépris à votre égard, ce gouvernement, dans une situation pourtant arithmétiquement difficile, est beaucoup plus respectueux de vos droits que ne le furent nombre de ses prédécesseurs. Si l'on établit un rapport entre le nombre de fois où a été utilisé le 49-3 et l'existence ou non d'une majorité, on s'aperçoit qu'il s'est dit n'importe quoi.

Je ne relâcherai pas mes efforts pour être davantage encore respectueux de vos droits, messieurs, messieurs les députés. Je persisterai à ne recourir à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, en cas d'absolue nécessité, que pour des textes importants et très limités en nombre, et toujours pour conclure le débat, jamais pour l'interdire.

**M. Pierre Mazeaud.** Nous en prenons acte !

**M. Jean-Yves Chamard.** Ce serait nouveau !

**M. le Premier ministre.** Le 49-3 a touché onze lois sur les 154 que vous avez adoptées depuis le début de la législature, ...

**M. Francis Delattre.** Espérons qu'il ne touchera pas la loi Joxe !

**M. le Premier ministre.** ... et j'ai la faiblesse de penser qu'un autre gouvernement, dans la même situation parlementaire, n'eût sans doute pas fait aussi bien. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Eh oui, on a sa fierté ! La mienne, elle est là !

**M. Franck Borotra.** C'est de la publicité comparative ! Mais on n'est jamais si bien servi que par soi-même !

**M. le Premier ministre.** Je devance la loi sur la publicité comparative !

Et lorsque survient un blocage, c'est généralement dû à la conjonction de deux phénomènes : d'un côté, une droite subissant le joug du plus puissant et du plus autoritaire des groupes qui la composent ; de l'autre côté, un parti communiste qui persiste à nier le fait que nous vivons dans une économie ouverte, ce qui, d'ailleurs, ôte toute consistance à sa formule usuelle selon laquelle il existerait une majorité de gauche au sein de cette Assemblée.

**M. Georges Hage.** Mais bien sûr !

**M. le Premier ministre.** Pour le protectionnisme, oui, ...

**M. Gilbert Millet.** Pour l'intérêt et le besoin des gens !

**M. le Premier ministre.** ... mais pas en économie ouverte, à laquelle vous n'avez toujours rien compris (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*), ce qui rend non compatibles nos orientations ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Je vous ai écouté avec une très large attention, monsieur Millet, et je regrette que vous m'ayez, une fois de plus, confirmé cette incompatibilité de pensée et d'orientation !

**M. Gilbert Millet.** Vous bénéficieriez de la pédagogie du mouvement populaire, monsieur le Premier ministre !

**M. le Premier ministre.** Avec pas mal de dévaluations à la clef ! Nous connaissons tous cela !

Que les uns ou les autres acceptent la discussion loyale et de bonne foi et il n'y aura plus jamais lieu de recourir au 49-3 !

**M. Jean-Yves Chamard.** Ce n'est pas possible !

**M. le Premier ministre.** Qu'ils persistent dans des refus *a priori* ou des demandes exorbitantes sur certains textes importants, et je continuerai, dans ces cas-là, à user des moyens dont je dispose, quand ils sont indispensables et parfaitement constitutionnels.

**M. Jean-Yves Chamard.** L'abaissement des retraites, c'est loyal ?

**M. le Premier ministre.** Ce n'est heureusement pas la règle, messieurs, messieurs les députés, mais seulement l'exception. Et c'est parce que le Parlement travaille plus et mieux que beaucoup ne le croient, parce que le Gouvernement lui témoigne beaucoup plus de respect que certains ne le disent, parce qu'enfin j'entends bien poursuivre durablement ma tâche, quelles qu'en puissent être les difficultés, que je vous demande de rejeter cette motion de censure, comme les neuf autres qui l'ont précédée ! Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

5

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Vote sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution par MM. Pons, Millon, Chirac, Juppé, Labbé, Balladur, Charié, Goasduff, Mme Bachelot, MM. Giraud, Cazenave, Perben, Poujade, Gorse, Sarkozy, Fillon, Pinte, Léonard, Pandraud, Mazeaud, Doligé, Jonemann, Masdeu-Arus, Nungesser, Jean-Louis Masson, Ollier, Jean-Louis Debré, Drut, Toubon, Jean-Claude Mignon, Tiberi, Delalande, Robert-André Vivien, Bourg-Broc, Mmes Alliot-Marie, Christiane Papon, MM. Aubranger, Charroppin, Pierre-Rémy Houssin, Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), de Rocca Serra, Marcus, Alain Cousin, Cuq, Borotra, Chamard, Jean de Gaulle, Kasperait, Jean Besson, Mme Sauvage, MM. Raoult, Régis Perbet, Guichon, Thomas, Serge Charles, Cabal, Paccou, André, Séguin, Bannier, Mme Hubert, MM. Goulet, Clément, Daniel Colin, Colombani, Reymann, Maujoüan du Gasset, Tenaillon, Chollet, Falco, Diméglio, Longuet, Ehrmann, Colombier, Deprez, Caro, Ligot, Santini, André Rossi, Garrec, Hunault, Bernard Debré, Laffineur, Préel, Maupe, Demange, Frédéric-Dupont, Nesme, Adrien Durand, Pi... Micaux, Proriol, Balkany, Brocard, Godfrain, Jacquat, Mesmin, Yves Coussain, Raynal, Estrosi, Ueberschlag, Valleix.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures cinquante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*  
CLAUDE MERCIER